

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **14 juin 2021 à 16 h 23**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le quorum :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Étaient également présents et à distance : la greffière et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 10 mai 2021
 - 3.2. Séance extraordinaire du 27 mai 2021
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2021)-A-63-1 modifiant le règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle afin principalement de favoriser l'achat québécois et canadien - adoption
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Comité de retraite à prestations déterminées des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant - remplacement et prolongation de mandat
 - 6.3. Commis secrétaire - cour municipale - création de poste et nomination
 - 6.4. Nomination d'un percepteur des amendes - cour municipale
 - 6.5. Transaction de fin d'emploi - entente de départ
 - 6.6. Horaire de garde - Service des travaux publics
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Affectation de l'excédent de fonctionnement - Fonds de la criminalité
 - 7.3. Rapport du maire sur les faits saillants de l'agglomération pour l'année 2020
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Acquisition et mise en place d'abribus - contrat
 - 9.2. Révision du règlement (2007)-A-15 - budget pour signalisation
 - 9.3. Location d'un immeuble appartenant à la Ville - 380, rue Siméon

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

- 9.4. Vente de biens à la Sûreté du Québec
- 9.5. Demande au ministère des Transports du Québec - signalisation traverse de sentier de vélo de montagne - montée Ryan
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications
 - 11.2. Sécurité et surveillance du parc du lac Mercier et du quai municipal - contrat
- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE
 - 13.1. Autorisation de budget
 - 13.2. Acquisition d'équipements ensemble de stabilisation
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 14.1. Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. - nomination aux sièges 1 et 2
- 15. RAPPORT
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 18.1. Parc Daniel-Lauzon
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient en visioconférence, en présence de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 16 h 23.

CA21 06 121

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

Nous avons modifié la procédure concernant les questions et commentaires. Afin de se coller le plus possible à notre réglementation concernant les séances, dorénavant nous n'accepterons que deux questions ou commentaires par personne car nous avons constaté dans les derniers mois un volume considérable de questions reçues et posées par les mêmes personnes.

Vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

- 1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA21 06 122

3.1. Séance ordinaire du 10 mai 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 mai 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 06 123

3.2. Séance extraordinaire du 27 mai 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 mai 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

4. RÈGLEMENT

CA21 06 124

4.1. Règlement (2021)-A-63-1 modifiant le règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle afin principalement de favoriser l'achat québécois et canadien - adoption

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2021, monsieur le conseiller Pierre Labonté a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-A-63-1 modifiant le règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle afin principalement de favoriser l'achat québécois et canadien*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

5. ADMINISTRATION

Dépôt CA21 06
(5.1)

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CA21 06
(6.1)

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaires
Service des travaux publics					
2021-41	Monsieur Gabriel Gleeton	Saisonnier	Préposé aux parcs et espaces verts	17 mai 2021	Poste vacant, mouvement de personnel
2021-26	Monsieur Simon Lafontaine	Temporaire	Préposé aux parcs et espaces verts	11 mai 2021	Mouvement de personnel
2021-21	Monsieur Serge St-Denis	Temporaire	Journalier / chauffeur / opérateur	14 juin 2021	26 semaines, saison estivale
2021-21	Monsieur Pierre-Alexandre Levert	Temporaire	Journalier / chauffeur / opérateur	15 juin 2021	26 semaines, saison estivale
Service des communications et relations citoyennes					
2021-53	Madame Karine Boudrias	Temporaire	Commis-réceptionniste	10 mai 2021	Prolongation jusqu'au retour en poste du personnel (mouvement de personnel)

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CA21 06 125

6.2. Comité de retraite à prestations déterminées des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant - remplacement et prolongation de mandat

CONSIDÉRANT que le Comité de retraite du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant est composé de six membres votants dont trois membres sont désignés par la Ville;

CONSIDÉRANT que la résolution CA17 10 257 a renouvelé le mandat du directeur du Service de police et l'a nommé pour agir à titre de président;

CONSIDÉRANT que par cette résolution, le mandat du trésorier du Service des finances a également été renouvelé;

CONSIDÉRANT que la conseillère en ressources humaines a été nommée pour compléter le mandat initial du directeur du Service des ressources humaines en vertu de la résolution CA19 07 202;

CONSIDÉRANT le transfert du directeur du Service de police à la Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE nommer le directeur du Service des ressources humaines en remplacement du directeur du Service de police et de le désigner à titre de président du Comité de retraite des policiers, et ce, à compter de la date d'intégration de la police municipale à la Sûreté du Québec, pour une durée de trois ans;

DE renouveler les mandats du trésorier du Service des finances et de la conseillère en ressources humaines à titre de représentants de la Ville au Comité de retraite des policiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 06 126

6.3. Commis secrétaire - cour municipale - création de poste et nomination

CONSIDÉRANT la réorganisation des tâches à la cour municipale et les responsabilités attribuées à ce poste et suite à l'abolition du poste de technicienne juridique à la cour municipale;

CONSIDÉRANT la résolution CA21 05 100 adoptée par le conseil d'agglomération lors de la séance tenue le 10 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'abolition imminente des postes de Répartiteurs/Préposé au MIP au Service de police;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE créer le poste de Commis secrétaire - cour municipale au Service des affaires juridiques et d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2021-09-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) en ce sens;

DE procéder à la nomination de madame Shanna Landreville-Poirier à ce poste, et ce, rétroactivement au 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CA21 06 127 6.4. Nomination d'un percepteur des amendes - cour municipale

CONSIDÉRANT que l'article 322 du *Code de procédure pénale* (RLRQ c. C-25.1) prévoit que le ministre de la Justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepteur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander au ministre de la Justice de désigner madame Shanna Landreville-Poirier, perceptrice des amendes pour la cour municipale de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 06 128 6.5. Transaction de fin d'emploi - entente de départ

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec l'employé et la décision mutuelle de mettre fin au lien d'emploi;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la transaction à intervenir dans l'entente de fin d'emploi de l'employé portant le numéro 1191 et que les sommes à verser soient payables par les excédents de fonctionnements non affectés de la Ville (59,43 %) et de l'agglomération (40,57 %), conformément au *Règlement (2005)-A-01 décrétant les règles applicables aux actes mixtes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 06 129 6.6. Horaire de garde - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2021-08-CSN concernant l'horaire de garde au Service des travaux publics avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA21 06 130 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021 au montant de 271 724,83 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 06 131 7.2. Affectation de l'excédent de fonctionnement - Fonds de la criminalité

CONSIDÉRANT la création du Fonds de la criminalité en septembre 2009;

CONSIDÉRANT les résultats de l'année financière 2020;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation d'une somme de 147,50 \$ de l'excédent de fonctionnement au Fonds de la criminalité, représentant 50 % des produits de la criminalité de l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 06 132

7.3. Rapport du maire sur les faits saillants de l'agglomération pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 10 mai dernier, le conseil d'agglomération a pris acte du dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que lors d'une séance tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que ce rapport est diffusé sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de prendre acte du rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l., tel que requis par la loi et qu'il soit diffusé au cours du mois dans le journal L'Info du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA21 06 133

9.1. Acquisition et mise en place d'abribus - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition et la mise en place d'abribus et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Industrie Fabco inc.	41 780,32 \$
Manufacturier Sheltec inc.	49 915,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à Industrie Fabco inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la mise en place de 3 abribus complets incluant les bases de béton, bancs et supports à horaire, au montant de 41 780,32 \$, taxes en sus (projet 2019-05), le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2021-58;

QUE, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la dépense de 15 % assumée par la Ville, soit un montant de 6 267,05 \$, taxes en sus, soit payable par l'excédent de fonctionnement accumulé de l'agglomération;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

QU'un montant équivalent à 85 % de la dépense et représentant un montant de 35 513,27 \$, taxes en sus, soit remboursé par l'aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Joël Charbonneau.

CA21 06 134 9.2. Révision du règlement (2007)-A-15 - budget pour signalisation

CONSIDÉRANT les amendements et la révision du *règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement* qui implique la modification et l'ajout de signalisation;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer un budget au montant de 21 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-646), payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (91,55 %) et de l'agglomération (8,45 %) afin d'effectuer l'achat de panneaux et d'articles de signalisation requis suite à la révision du *règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, et pour l'acquisition d'un planteur de poteau de signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 06 135 9.3. Location d'un immeuble appartenant à la Ville - 380, rue Siméon

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec (SQ) a convenu d'installer un poste auxiliaire dans la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le terrain et la bâtisse de l'actuel poste de police répondent à leur besoin;

CONSIDÉRANT la proposition de location reçue de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour les besoins de la SQ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du bail pour la location de l'immeuble sis au 380, rue Siméon, pour une durée initiale de 5 ans, débutant le 21 juin 2021, pour un loyer annuel de 154 245,96 \$, taxes en sus, conformément à la proposition de location de la Société québécoise des infrastructures datée du 31 mai 2021 que le conseil accepte, ainsi que tout autre document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA21 06 136 9.4. Vente de biens à la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le 2 février 2021, la ministre de la Sécurité publique a autorisé la Ville de Mont-Tremblant à abolir son corps de police, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1);

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec souhaite acquérir certains biens meubles utilisés par le Service de police de la Ville de Mont-Tremblant et a soumis une offre à cet effet;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec pour la vente des biens meubles identifiés aux annexes 1 à 5, au prix total de 235 804,53 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA21 06 137

9.5. Demande au ministère des Transports du Québec - signalisation traverse de sentier de vélo de montagne - montée Ryan

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite améliorer la sécurité des adeptes de vélo de montagne désirant traverser la montée Ryan à proximité du chemin Calvé afin d'accéder au réseau de sentiers de Deer Mountain;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de formuler une demande officielle auprès du ministère des Transports du Québec afin de faire procéder à la mise en place de signalisation indiquant la présence de la traverse de la montée Ryan par le sentier Pin Est permettant d'accéder au réseau de sentiers de vélo de montagne du secteur Deer Mountain, le tout afin d'améliorer la sécurité des adeptes de vélo de montagne à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA21 06 138

11.1. Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications effectue un appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice ou le coordonnateur du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande et signer tous les documents afférents à celle-ci auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2021-2022;

DE confirmer l'engagement de la Ville à contribuer au projet par l'acquisition de collections pour la bibliothèque pour un montant équivalant à celui de l'aide financière qui pourra être octroyée, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CA21 06 139

11.2. Sécurité et surveillance du parc du lac Mercier et du quai municipal - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire s'assurer de la sécurité des équipements municipaux et de celle des usagers;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de quatre fournisseurs et qu'une seule proposition a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'attribuer de gré à gré, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, à Sécurité XGuard inc., un contrat pour la sécurité et la surveillance du parc du lac Mercier, de la plage et de l'espace gazonné (en dehors des heures d'ouverture) et du quai municipal afin d'assurer la sécurité des usagers et la surveillance des équipements, au montant total de 21 220 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-40-499), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout selon le devis daté du 9 juin 2021 (réf. 20210609-170420540);

D'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE

CA21 06 140

13.1. Autorisation de budget

CONSIDÉRANT que deux véhicules se sont ajoutés à la flotte du Service de sécurité incendie afin de répondre à ses besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT que ces véhicules nécessitent des modifications afin de respecter le *Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer un budget de 18 000 \$, projet 2021-64, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, pour l'achat et l'installation des équipements sur les deux nouveaux véhicules du Service de protection incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 06 141

13.2. Acquisition d'équipements ensemble de stabilisation

CONSIDÉRANT les dispositions actuelles du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sur le territoire de la MRC des Laurentides et que le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant est presque systématiquement appelé pour les besoins des municipalités avoisinantes;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CONSIDÉRANT que l'ensemble de stabilisation utilisé lors de certains événements de désincarcération n'est pas optimal afin d'effectuer une intervention rapide et sécuritaire en raison de son gabarit imposant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer un budget de 13 000 \$, taxes en sus (projet 2021-65), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, dans le but de permettre l'achat de deux équipements de stabilisation mieux adaptés aux besoins du Service de protection incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA21 06 142

14.1. Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. - nomination aux sièges 1 et 2

CONSIDÉRANT que l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. a adopté une nouvelle Charte du Conseil d'administration le 13 décembre 2019 par la résolution numéro 13122019-1 et selon laquelle la Ville doit y nommer deux représentants;

CONSIDÉRANT que la Ville doit désigner des administrateurs aux sièges 1 et 2;

CONSIDÉRANT que le siège 1 doit être désigné lors d'une année impaire et le siège 2, une année paire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille au siège n° 1 et le directeur stratégique du développement durable et directeur du développement économique, monsieur Louis-Martin Levac, au siège n° 2 du conseil d'administration de l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORT

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18.1. Parc Daniel-Lauzon

Madame la conseillère Mélanie Matte mentionne que certains citoyens s'inquiètent concernant des coupes d'arbres au parc Daniel-Lauzon. Je veux vous rassurer, il n'est pas question de coupes d'arbres. En réalité, nous travaillons actuellement à l'analyse du site et du système racinaire en vue de l'implantation du parc de planche à roulettes. L'objectif est plutôt de s'assurer de conserver au maximum le milieu naturel environnant, dont les arbres. Soyez rassurés, aucune coupe d'arbres n'est prévue à moins d'une nécessité absolue (par exemple, un arbre mort ou malade).

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

Ayant pris connaissance de réserves exprimées par certains citoyens du secteur, la Ville procédera à l'octroi d'un mandat à une firme d'architectes paysagistes pour la préparation d'un plan d'aménagement d'ensemble du parc Daniel-Lauzon.

Ce plan inclura les équipements et plateaux sportifs/récréatifs existants, ainsi que ceux qui seront ajoutés et pour lesquels le contrat d'aménagement a déjà été accordé (toit de la patinoire, jeux d'eau et skatepark). De plus, dans le cadre de son mandat, la firme d'architectes paysagistes devra inclure à l'intérieur du plan d'aménagement d'ensemble, la planification visant l'intégration d'un parcours de pumtrack, l'aménagement d'un muret d'escalade, le remplacement des modules de jeux pour enfants par des modules composés d'éléments plus naturels, ainsi que des recommandations permettant l'amélioration du paysagement du site.

La Ville ne procédera à aucun nouvel aménagement (autres que ceux pour lesquels le contrat a déjà été accordé) avant que le plan d'aménagement d'ensemble du parc Daniel-Lauzon ne soit présenté en séance d'information publique, qu'une version finale soit préparée par la firme et approuvée par le conseil municipal suivant la réception des commentaires du public lors de ces séances.

Les dimensions de la dalle du skatepark ont été révisées à la baisse de sorte que la dalle sera située à un minimum de 2 mètres des arbres existants. Aussi, le niveau de la dalle a été revu afin de diminuer la profondeur des excavations. Dans les deux cas, ces modifications visent à protéger les arbres existants afin d'assurer leur maintien. Aussi, après vérification du plan d'aménagement du skatepark, il était planifié d'installer 7 modules de skatepark sur la dalle. Suite à des demandes, le nombre de modules sera réduit et nous procéderons donc à l'installation de 5 modules plutôt que 7. Cela étant dit, les modules étant amovibles, le tout pourra être révisé dans le futur.

En ce qui concerne la présentation du plan d'aménagement d'ensemble du parc Daniel-Lauzon, il a été convenu avec les élus municipaux que ce plan sera présenté lors d'une séance d'information publique. Nous profiterions de cette occasion afin de présenter au public, lors de cette même réunion, le concept du plan d'aménagement et d'amélioration de la plage du Lac Mercier (une fois les réflexions du comité de travail complétées et le concept approuvé par le conseil municipal), ainsi que du plan d'aménagement du terrain municipal situé à l'arrière du bureau de poste. Nous prévoyons être en mesure de présenter ces 3 dossiers au public vers la fin de l'été 2021.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées. Le libellé des questions ainsi que les réponses se trouvent sur le site Internet de la Ville dans la rubrique SÉANCE DU CONSEIL.

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront également mis sur le site Internet de la Ville.

CA21 06 143

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 16 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

Initiales	
Maire	Grefe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

Initiales	
Maire	Greffé